

GROS PRODUCTEURS / PETITS PRODUCTEURS EN OCCITANIE

En 2021, près de 302 kt de déchets dangereux (DD) ont été produits et collectés en Occitanie (soit une baisse de 2% par rapport à 2020). L'objectif initial de stabilisation du gisement des DD produits contenu dans le Plan Régional Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en 2015 de 317 kt/an. Ce total de 302 kt de déchets dangereux collectés comprend :

173 kt

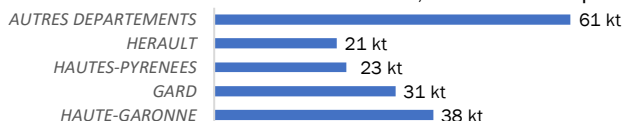
produits par
589 ICPE

« gros producteurs »
(Production de DD > 2 t/an)

589 établissements, (hors Tri, Transit, Regroupement et Pré-traitement (TTRP) de DD), déclarant générer 173 kt de DD sur l'année 2021. Ces « gros producteurs » sont des émetteurs de déchets dangereux, de part la nature de leurs activités. Il s'agit de :

- Sites d'élimination de DD
- Installations spécialisées en préparation pharmaceutique, chimie, aéronautique, dépollution automobile, etc.

En fonction de la localisation de ces sites, on obtient la répartition départementale suivante :



129 kt

produits par
des « petits producteurs »
(hors ICPE)

dont **11 kt** produits par
les ménages

Il s'agit de DD dits « diffus » produits par des petites entreprises, des artisans ou encore des ménages qui transitent sur les plateformes de regroupement.

Les déchets dangereux des ménages, majoritairement collectés en déchèteries, représentent 11 kt en 2021. Ces chiffres semblent suivre une augmentation régulière, avec 6 kt en 2015, 7 kt en 2019 ; mais cette tendance peut également être liée à une amélioration de la connaissance et de la collecte des données.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ET TYPOLOGIE DES 302 kt DE DD COLLECTÉS EN OCCITANIE

- Activités Industrielles
- BTP
- DAS
- Ménages et Activités Economiques
- Traitement des Déchets et Eaux

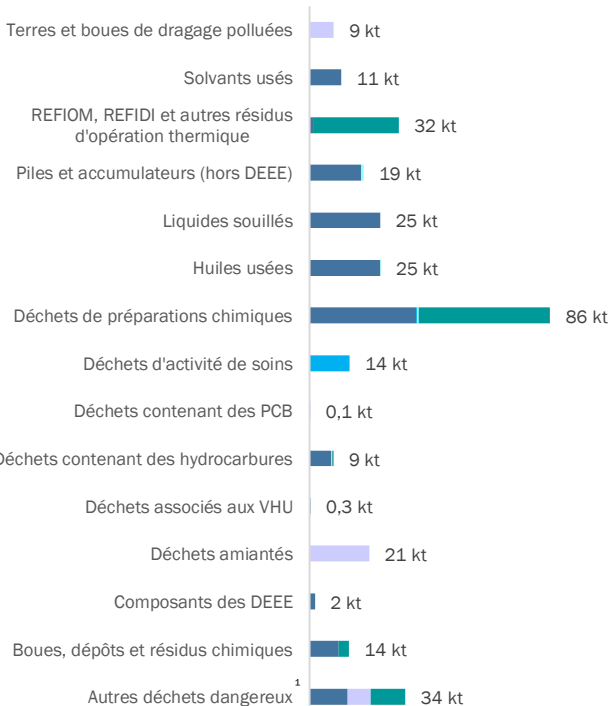


Figure 1 - Répartition des 302 kt des DD collectés par secteurs d'activités en Occitanie en 2021

Le secteur d'activité prépondérant en Occitanie, reste, en 2021, celui des activités industrielles, avec 154 kt (cf. Figure 1). Ce secteur génère tous les types de déchets à l'exception des terres, boues de dragage polluées et des déchets d'activités de soins.

Dans le secteur industriel, les déchets et boues dangereux, résultant d'opérations ou de préparations chimiques, sont majoritaires (100 kt). Cela s'explique par le grand nombre d'entreprises dans les métiers de la chimie, de la préparation pharmaceutique ou encore de l'aéronautique (préparation et usinage des pièces), mais également des entreprises traitant en interne les déchets liés à leurs activités.

Le second secteur d'activité en terme de tonnages de déchets dangereux générés est le traitement des eaux et des déchets avec 94 kt. Il s'agit ici de stations d'épuration et autres sites de traitement des déchets dangereux (incinérateurs, installations de stockage, etc.). Parmi ces sites, les 7 incinérateurs de la région génèrent 96% des 32 kt des résidus d'opérations thermiques.

Le troisième secteur est le BTP avec 39 kt en 2021. L'évolution du secteur du BTP est corrélée à la fréquence des chantiers de dépollution ou déconstruction en cours sur la région, produisant des déchets amiantés, des terres et boues de dragage polluées (y compris déblais).

Les deux derniers secteurs d'activités, réunis, génèrent 16 kt. Les Déchets d'Activité de Soins (DAS) sont constants depuis 2014 (≈14 kt). Ce secteur regroupe les DASRI et les déchets de soins ne présentant pas de risques infectieux mais qui doivent suivre une filière DD pour leur élimination (médicaments spécifiques et amalgame dentaire).

Le secteur des Ménages et Activités Economiques (1,4 kt) correspond aux déchets municipaux (ménagers et assimilés provenant des déchèteries, des commerces, industries et des administrations).

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Sources : GEREPEP déchets dangereux 2021 (déclarations des producteurs, déclarations des éliminateurs) – Enquête ADEME « Collecte » 2021 - Données déchets du PNTTD 2021 pour les imports/exports

Méthodologie de calculs (y.c dans PRPGD) : hors lixiviat, DEEE et VHU, hors déchets déclarés par les centres de tri, transit, regroupement, pré-traitement (TTRP)

302 kt DE DECHETS DANGEREUX COLLECTÉS EN OCCITANIE EN 2021

EVOLUTION ET DESTINATIONS DE TRAITEMENT DES 302 kt de DD COLLECTÉS EN OCCITANIE

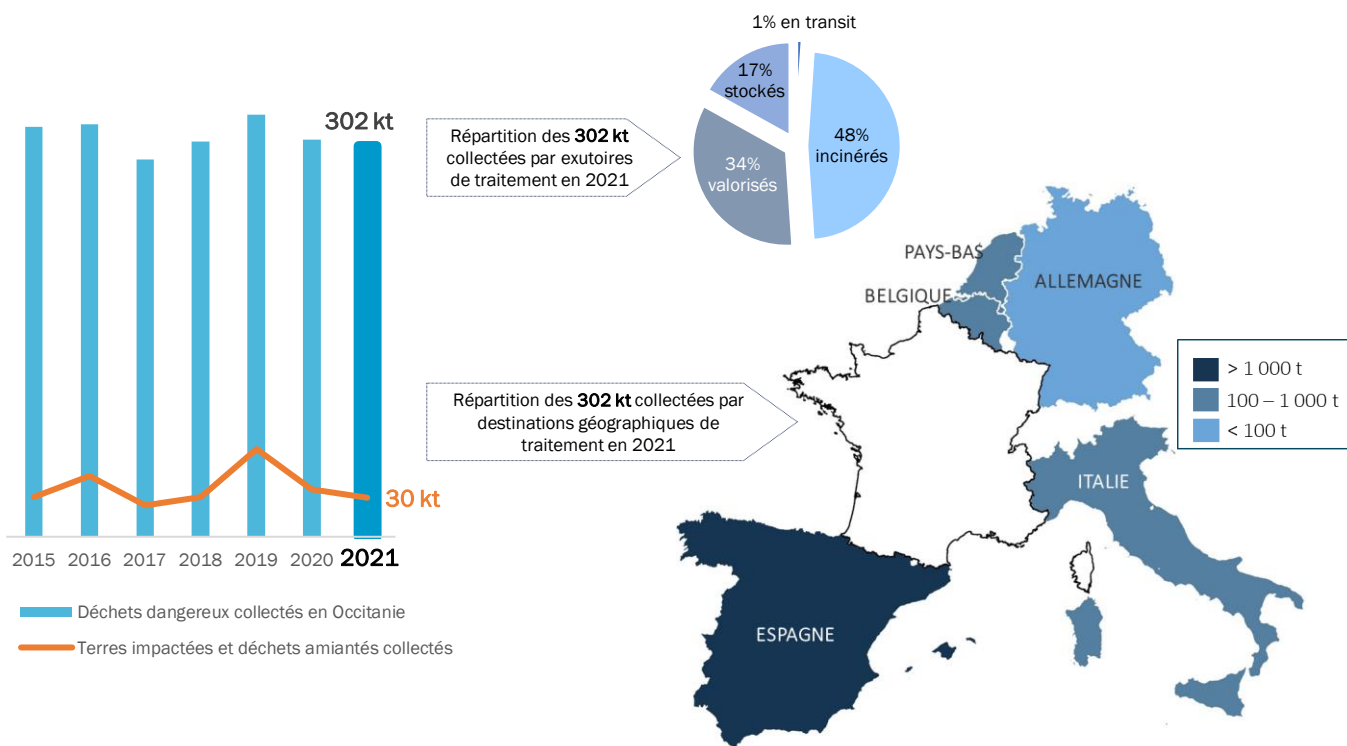


Figure 2 – Evolution des tonnages de DD collectés – Destinations et modes de traitement des DD collectés en Occitanie en 2021

En 2021, comme les années précédentes, le traitement des **302 kt de DD collectés en Occitanie** s'effectue principalement sur les installations implantées en région (143 kt), puis dans les régions limitrophes (89 kt), puis dans le reste de la France et à l'étranger : 71 kt. (cf. Figure 2).

Les déchets dangereux exportés à l'étranger sont en légère augmentation : 49 kt.

Ces déchets sont exportés principalement vers des pays limitrophes (cf. figure 2) : l'Espagne (62%), l'Italie (18%), l'Allemagne (17%), la Belgique (2%) et les Pays-Bas (2%). Parmi les exutoires étrangers, outre les sites en Allemagne réutilisant des REFIOM pour le remblaiement des mines de sel, on dénombre d'autres entreprises spécifiques. Comme par exemple, des installations spécialisées dans le recyclage et la transformation de déchets issus des VHU, ou encore des sites effectuant de la régénération d'huiles minérales.

Depuis 2015, l'évolution des tonnages et des destinations des DD collectés en Occitanie est impactée, principalement, par deux paramètres :

- D'abord, le poids des activités industrielles et les destinations de traitement déterminent la répartition des flux de traitement « hors région/région ». (Les destinations de traitement sont basées sur la logique de groupes industriels, le coût du traitement, le coût de transport, etc.).

- Ensuite, la fréquence des chantiers de déconstruction ou de dépollution en Occitanie, générant des terres et boues de dragage polluées ainsi que des déchets amiantés (très importants en 2019).

Concernant les modes de traitement des DD collectés en Occitanie :

- **l'incinération** à hauteur de 48%, reste la filière de traitement majoritaire avec 144 kt de DD incinérés.
- 58 kt de DD **sont stockés**, faisant du stockage le second mode de traitement principal en Occitanie : 45 kt sont orientés en Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) et 14 kt sur les casiers de déchets d'amiante lié. A noter, une faible proportion de 5 kt orientée en stockage sur les ISDD situées hors région Occitanie.
- 32%, soit 103 kt, de déchets dangereux collectés sont orientés vers des **filiales de valorisation²**, notamment sur des installations situées hors Occitanie et à l'étranger. Cela s'explique par le nombre important de ces sites spécialisés sur ces territoires (dans la régénération des huiles, de solvants, d'accumulateurs au plomb ou de métaux spéciaux).
- Enfin, 1% des tonnages (**3 kt**) **est en transit à l'étranger**, mais sans détail sur le traitement final dans ces pays.

¹ La typologie « Autres déchets dangereux » regroupe certains déchets de construction et démolition, des déchets d'emballages et d'absorbants et des déchets provenant du tri mécanique des déchets

² La valorisation regroupe les trois modes de traitement : physico-chimique, organique et recyclage/régénération